

1916 : An I du dentiste militaire en France

1916: The year when military dentistry was created in France

Xavier Riaud

Docteur en chirurgie dentaire, Saint Herblain.

Mots clés

- ◆ Chirurgie dentaire
- ◆ Histoire
- ◆ Première guerre mondiale
- ◆ Service de santé des armées françaises

Résumé

La fin du XIX^e siècle a été une période faste pendant laquelle la chirurgie dentaire française a connu de grandes avancées techniques et structurelles : création des premières écoles dentaires (1880-1884), Loi Paul Brouardel (1892) qui confère un statut légal à la chirurgie dentaire en imposant une formation suivie au sein d'une faculté de médecine sanctionnée à la fin par un examen, naissance de l'odontologie médico-légale (1897), etc. C'est donc une profession balbutiante, mais légiférée depuis 1892, ayant acquis de vraies lettres de noblesse, qui entame la guerre en 1914. Les dentistes sont alors cantonnés dans des rôles très subalternes (brancardiers, infirmiers, etc.) où ils multiplient les actions héroïques, sans jamais exercer leur art. Sous la pression de certains journaux, qui s'étonnent de leur absence au sein du service de santé des armées, et de diverses instances professionnelles, avec la mise en place très vite au cours du conflit de services de stomatologie entièrement consacrés à la réparation des « Gueules cassées » détruites pendant les combats où les dentistes jouent un rôle capital, Raymond Poincaré, alors président de la République, finit par ordonner en 1916, la création du dentiste militaire au sein des armées françaises. De fait, pour atteindre pareil accomplissement, quels ont été les acteurs prépondérants qui ont œuvré à cette cause et quels ont été les obstacles qui se sont dressés sur leur route ?

Keywords

- ◆ Dental surgery
- ◆ History
- ◆ World War I
- ◆ The French Military Health Service

Abstract

The end of the 19th century was a prosperous period during which French dental surgery had known significant advanced and structural techniques: the creation of the first dental schools (1880-1884), the enactment of Paul Brouardel's law (1892) which gave dental surgery a legal status by imposing trainship and a corresponding final examination within a medical university, the birth of forensic dentistry (1897), etc. Therefore, it was a profession still in its infancy but legislated since 1892 and which had won its spurs that got involved in the war for the first time in 1914. At the time, the dentists were limited to low-ranking roles (hospital porters, nurses, etc.) where they showed numerous acts of bravery and heroism without practicing their dental art. However, during the conflict, services entirely devoted to stomatology were gradually implemented due to the need to repair the « Broken faces » damaged during the fighting where the dentists' role was of paramount importance. Some newspapers started to wonder more and more why the practice of dentistry was absent from the Military Health Service and from various professional organisations while its role was obviously of utmost importance during the combats. Being under pressure, Raymond Poincaré, the then president of the French Republic, ended up ordaining the creation of the army dentist within the French Military Health Service. Hence, considering such an achievement, who were the major actors who gave dental surgery such an impetus? What were the elements that stood in its way?

Etat des lieux de la dentisterie à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle

Au cours du XIX^e siècle, la chirurgie dentaire connaît des avancées fulgurantes. Des infrastructures enseignantes se mettent en place et des innovations techniques se succèdent les unes aux autres à grande vitesse. Ainsi, aux Etats-Unis, en 1839, la première école dentaire ouvre-t-elle ses portes à Baltimore, les cours étant délivrés dans une église jusqu'en 1840. En 1844, Horace Wells, dentiste à Hartford, demande à son associé, John Riggs, de lui enlever une dent de sagesse douloureuse, après avoir inhalé du protoxyde d'azote. L'opé-

ration connaît un franc succès. C'est la première utilisation du protoxyde d'azote à des fins thérapeutiques sur l'homme. En 1846, c'est au tour de Thomas Morton, autre dentiste et ancien associé de Wells, d'enlever une dent à un marchand de Boston après avoir utilisé de l'éther sulfurique pour anesthésier le malade. Là encore, l'intervention se déroule sans rencontrer de problème. En France, en 1827, l'Arrêt Delpuech rend le droit aux femmes d'exercer l'art dentaire. Le droit de faire de la chirurgie leur avait été enlevé sous Charles VIII en 1484. En 1880, l'Ecole dentaire de Paris, première du genre en France, ouvre ses portes. C'est au tour de l'Ecole odontotechnique toujours dans la capitale de délivrer ses premiers enseignements en 1884. En 1892, la Loi Brouardel confère ses

Correspondance :

Xavier Riaud, Docteur en chirurgie dentaire
145, route de Vannes, 44800 Saint Herblain
Tél. : 02.40.76.64.88 - E-mail : xavier.riaud@wanadoo.fr



Figure 1 : Un dentiste opère sur le seuil d'un poste de secours, © MSSA, 2006 (13).

Figure 2 : Dentiste au front, près du « Chemin des Dames » - Septembre 1917, © BNF, 2007 (3).



lettres de noblesse à la dentisterie en lui donnant de vrais statuts. Du nom d'un grand médecin, Paul Brouardel (1837-1906), il faut avoir un diplôme pour avoir le droit d'exercer sur le sol français, obtenu après avoir suivi une formation reçue au sein d'une faculté de médecine et sanctionnée à la fin par un examen. En 1897, suite à l'incendie du Bazar de la Charité, une première identification en odontologie médico-légale, en l'occurrence celle de la duchesse d'Alençon, sœur de Sissi, impératrice d'Autriche, est avalisée par la justice. En 1900, la Fédération dentaire nationale regroupe tous les dentistes au sein d'une même association (12). C'est donc, à l'entame de la Grande Guerre, une profession balbutiante qui s'engage dans le conflit.

Quid du dentiste au sein de l'armée avant la guerre ?

Au début du XX^e siècle, le dentiste effectue son service militaire au grade de soldat de 2^{ème} classe. Il n'exerce jamais son art. En 1900, deux services dentaires sont ouverts à l'hôpital du Val-de-Grâce, à Paris, et à l'hôpital Desgenettes, à Lyon. Les meilleurs élèves des écoles dentaires sont affectés à ces deux hôpitaux, le temps de leur conscription au grade de soldat de 2^{ème} classe. Les soins réalisés sont très basiques : détartrages, extractions, cautérisation des gencives et obturations dentaires. Le 10 octobre 1907, le circulaire n°60 du ministre de la Guerre vise à organiser un service de stomato-

Figure 3 : Salle de clinique du service de stomatologie. Hôpital du Val-de-Grâce, Paris, © MSSA, 2006 (13).



logie dans l'armée. L'état bucco-dentaire du soldat commence à préoccuper. Un examen dentaire est effectué à l'incorporation de chaque soldat et est répertorié sur les registres d'incorporation (16). La circulaire du ministre de la Guerre du 2 décembre 1910 ordonne la création de trois cabinets dentaires de garnison (Paris, Lyon et Bordeaux). Des soins basiques y sont là aussi prodigués. Le dentiste est placé sous l'autorité du médecin en chef de la place. En 1913, la Fédération dentaire nationale fait la proposition d'un corps de dentistes au sein de l'armée. Le président du Conseil Alexandre Millerand refuse cette motion avec énergie. Le 5 mai, le refus est confirmé en attestant qu'en cas de conflit, le dentiste ne constituerait que « gêne et embarras ». Le 12 juillet, le même confirme un refus systématique à toute nouvelle proposition (2).

La guerre éclate en 1914

Un service dentaire est mis en place dans l'infanterie coloniale dès les premiers échanges de tirs. Au début de la guerre, pour le reste de l'armée, les dentistes n'occupent que des fonctions subalternes, comme brancardier ou infirmier, quand ils ne servent pas en tant que simples soldats. Comme beaucoup d'autres, ces soldats se distinguent par leur bravoure, souvent au prix de leurs vies. Jean Piel Melcion d'Arc, appartenant à un régiment de marche de zouaves, « *s'est fait tuer héroïquement le 13 novembre 1914, en repoussant une attaque allemande qui tentait de franchir un pont (bataille de l'Yser)* ». Il est porté à l'ordre du régiment (16). Adrien Audefroy de la 44^{ème} batterie du 28^{ème} régiment d'artillerie est porté à l'ordre du jour de l'armée. « *Sous un feu violent subi par sa pièce pendant deux journées consécutives,*

Figure 4 : V^{ème} division des blessés de la face. Hôpital du Val-de-Grâce, Paris, © MSSA, 2006 (13).





Figure 5 : Automobile dentaire française et son intérieur pendant la Grande Guerre, © Daniel Petit (15).

(il) a réussi par son sang-froid à assurer, à la fois le service de sa pièce et celui du téléphone, a communiqué sa confiance à ses hommes et a contribué ainsi à infliger aux objectifs des dégâts sérieux » (1).

Les trois frères Lamoré sont tous décorés. Gaston, chirurgien-dentiste bordelais, reçoit la médaille militaire, la Croix de guerre avec palme et l'éloge suivant : « Excellent soldat, d'un courage et d'un sang-froid remarquables, ayant un réel mépris du danger. Très grièvement blessé le 25 mai 1915, amputé du bras gauche ». Après sa démobilisation, il continue à exercer à Blaye, en Gironde.

Henri et René, tous deux étudiants en chirurgie dentaire à Bordeaux, reçoivent la Croix de guerre et sont cités à l'ordre de la division pour le premier et à l'ordre du régiment pour le second (5,16).

Une hygiène dentaire calamiteuse

Pendant tout le XIX^e siècle, il a été communément admis qu'un soldat dépourvu de ses incisives centrales ne pouvait déchirer les cartouches de poudre qui permettaient de charger son fusil par la gueule. Aussi, était-il soit exempté de service militaire, soit affecté à l'artillerie ou à des tâches manutentionnaires. Cet état au début de la Guerre 14-18 entraîne l'inaptitude (2). L'hygiène du soldat est inexistante. Les blessures de la face à traiter sont très délabrantes. L'alimentation est déplorable (tabac à priser, alimentation carnée, boîtes de conserve, alcool, etc.), ce qui provoque l'apparition de gingivites, de parodontites, de caries, de pulpites ou encore d'abcès. L'absence de dents est responsable de troubles phonétiques chez les officiers, ce qui pose de gros problèmes dans le commandement. Les soldats n'ont jamais été suivis et encore moins informés des moyens de prévention, et d'hygiène dentaire. Devant les inaptitudes, les délais effarants pour se faire soigner privant ainsi le front de très nombreux soldats, trop nombreux au goût du commandement, une prise de conscience se fait indubitablement. Il faut soigner les soldats de leurs maux afin qu'ils puissent rejoindre rapidement les combats. Chaque homme compte. Le commandement va s'employer à remédier à ce problème (16) (fig01 et 02).

Premières mesures

Le 15 octobre 1914, une circulaire ministérielle permet que les chirurgiens-dentistes soient incorporés dans les sections d'infirmiers militaires afin d'y exercer leur métier pour les soins d'urgence aux combattants, mais toujours en tant que soldats. Le même jour, le premier cabinet dentaire de campagne voit le jour à Clermont-en-Argonne, sous la direction du médecin aide-major de 1^{ère} classe Armand Lévy. Le 30 octobre, de nombreuses pétitions pour la création d'un dentiste militaire sont signées par les dentistes et associations dentaires. Le 10 novembre, une autre circulaire décrète l'ouverture de trois centres de stomatologie et de prothèse maxillo-faciale à Paris, Lyon et Bordeaux, celui du Val-de-Grâce dans la capitale étant le premier puisqu'existant avant la guerre (7) (fig03 et 04). Le 21 décembre, un chirurgien-dentiste pro-

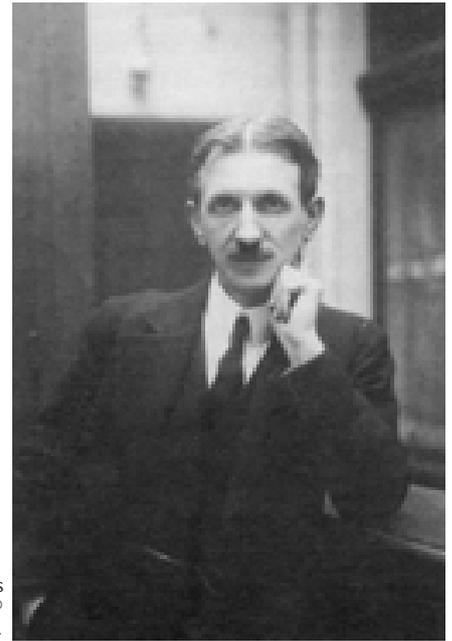


Figure 6 : Georges Villain (1881-1938), © BIUS, 2008 (4,20).

thésiste, recruté dans les formations sanitaires ou les corps de troupe, est affecté dans les hôpitaux d'évacuation. Sa mission consiste à appliquer des pansements spéciaux et des appareils provisoires de contention aux blessés atteints de mutilations de la face et des mâchoires. De plus, il est préconisé qu'à l'avant, des dentistes qualifiés puissent donner aux soldats les soins nécessités par des affections dentaires. Le 24 décembre, une nouvelle circulaire autorise les « Directeurs régionaux du service de santé à faire appel aux concours bénévoles pour assurer le fonctionnement des cabinets dentaires de garnison là où ils ne trouveront pas de dentistes mobilisés (1,5) ». Le 10 mars 1915, le Journal Officiel publie les décisions de la Commission supérieure consultative du service de santé, mais ses décisions ne sont pas appliquées tout de suite. Un chirurgien-dentiste est affecté dans chaque régiment au service dentaire. Une automobile dentaire, composée d'un chirurgien-dentiste et d'un technicien dentaire, est affectée dans un corps de troupe (16) (fig05). Les chirurgiens-dentistes sans affectation font partie du contingent des infirmiers militaires. Le 14 avril, le ministre de la Guerre, Alexandre Millerand, accepte, par lettre officielle, la coopération de l'Ecole dentaire de Paris pour les soins à donner aux militaires. Le 10 mai, celle du Comité de secours pour les blessés des maxillaires et de la face est approuvée par le même ministre. Le 11 juin, l'école doit assurer le service d'une ambulance de 200 lits pour les mutilés de la face, créée à l'hôpital des convalescents du Lycée Michelet de Vanves. Ce service est pourvu en personnel et en matériel provenant de l'école (8). Le 1^{er} juillet, Justin Godart devient Sous-secrétaire d'Etat au Service de Santé. Le 31 juillet, il visite la première automobile dentaire. Le même jour, Godart émet une circulaire qui décide l'appareillage des édentés en 15 à 20 jours. Le 25 août, Justin Godart visite l'hôpital du Lycée Michelet à Vanves, antenne de l'Ecole dentaire de Paris. Confronté à l'abnégation de ces hommes, des journaux s'émeuvent de l'absence des dentistes au sein des équipes de stomatologie (Petit Journal (20/08/1915), France de demain (21/08/1915) et L'Humanité (29/08/1915)). Le 31 août, Godart convoque à son bureau la direction de l'Ecole dentaire de Paris et lui demande la rédaction d'un rapport en vue de la création d'un service dentaire et de la fonction de chirurgien-dentiste militaire. Ce texte lui est remis le 9 septembre de cette même année (rédigé par Georges Villain) (fig06). Le 13 septembre, Justin Godart (fig07) visite cette école (1,5).



Figure 7 : Justin Godart (1871-1956), © MSSA, 2006 (13).

1916 : une année cruciale

Le 26 février 1916, le ministre de la Guerre Joseph Gallieni demande la création d'un dentiste militaire dans l'armée de terre au président de la République Raymond Poincaré (fig08). Le jour même, dans un décret en date du 26 février paru au Journal Officiel du 3 mars, Poincaré crée un corps de chirurgiens-dentistes militaires pour l'armée de terre et pour la durée de la guerre seulement. Le 27 février, Godart précise dans une instruction qu'ils seront 1 000, avec le grade d'adjudant. Leur tenue est celle de l'adjudant-infirmier avec un caducée argent complété de la lettre D haute de 1 cm. Ils sont rattachés aux ministères des Armées et de l'Intérieur, et placés sous les ordres du médecin-chef de leur unité. Ils sont porteurs du brassard prévu par la Convention de Genève signée par les Français, le 22 septembre 1864 (16). En janvier de cette année-là, Blatter, président de la Fédération dentaire nationale (FDN), et Villain, son secrétaire, se rendent à plusieurs reprises auprès de l'amiral Lacaze, ministre de la Marine, pour créer un corps de dentistes militaires dans la Marine. Le 1^{er} mars, Lacaze envoie à son tour un rapport au président de la République lui demandant la création de l'emploi de « chirurgien-dentiste de la Marine » (8). Poincaré donne son accord immédiat (fig 09). Les dentistes de la Marine sont assimilés aux médecins auxiliaires, avec la même tenue et les mêmes insignes. Dès la parution des décrets, la FDN s'empresse d'envoyer le texte à tous les chirurgiens-dentistes français dans une lettre du 3 mars. Le 4 mars, le Journal Officiel publie un décret qui précise que le ministre de la Marine, l'amiral Lacaze, est autorisé à recruter des chirurgiens-dentistes pour seconder les médecins de la Marine sous les ordres desquels ils sont placés. Un décret à la même date ordonne que les dentistes non gradés soient affectés dans des sections d'infirmiers. Le 9 juin, l'instruction ministérielle sur les services de stomatologie, n°8119 3/7, véritable charte des dentistes militaires, établit de façon complète et suffisamment détaillée, l'organisation des centres de chirurgie et de prothèse maxillo-faciale, des centres d'édentés et des cabinets dentaires de garnison (1,5).

Le Congrès dentaire interallié

Un autre événement se tient à Paris, cette même année : le Congrès dentaire interallié. Ses séances du 9 au 13 novembre sont consacrées aux démonstrations et aux communications axées sur le traitement des fractures des maxillaires, et en particulier du maxillaire inférieur. Les visites dans les divers services et les différentes formations de Paris s'occupant de prothèses et de restaurations maxillo-faciales ont lieu du 14 au 18. L'assemblée gé-

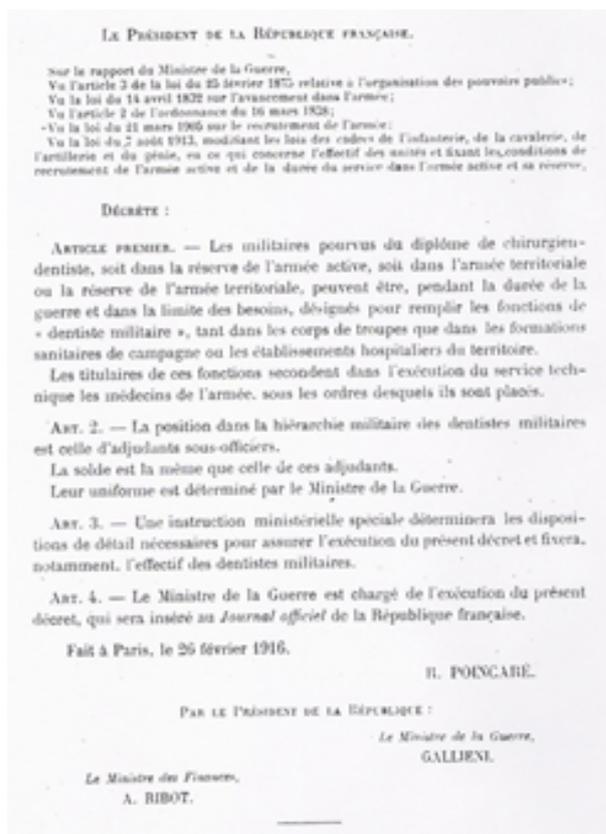


Figure 8 : Décret du 26 février 1916 signé par Raymond Poincaré, président de la République, ordonnant la création d'un dentiste militaire au sein des armées françaises (1,5).

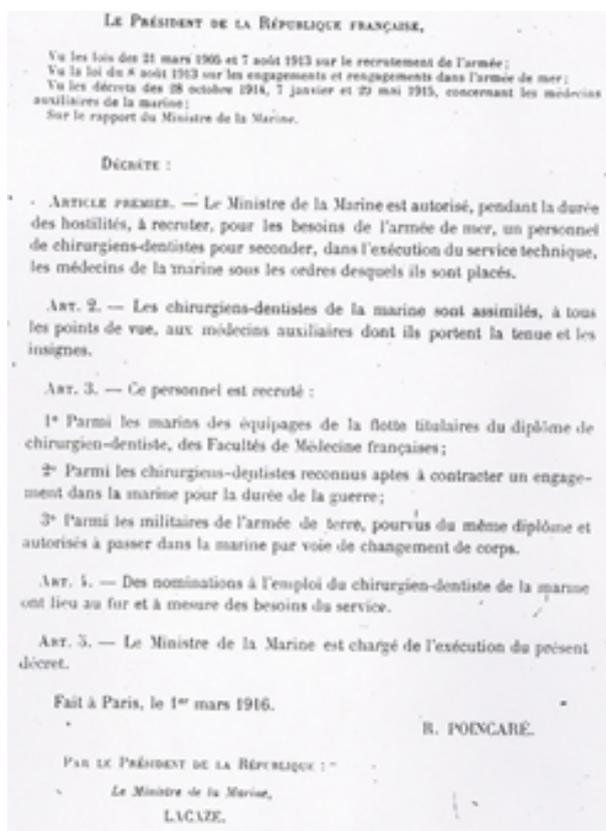


Figure 9 : Décret du 1^{er} mars 1916 signé par Raymond Poincaré, président de la République, ordonnant la création d'un dentiste militaire au sein de la Marine française (1,5).



Figure 10 : Remise de la Légion d'honneur à Henri Petit (1885 - ?), dentiste, à Nancy (1930), © Daniel Petit (15).

nérale est tenue le lundi 13 novembre, à l'Ecole dentaire de Paris, au 45, rue de la Tour d'Auvergne (16). Une exposition très complète offre, aux congressistes, divers moulages et appareils de contention temporaire ou définitive, des appareils de redressement, de blocage des mâchoires, de dilatation pour les divers trismus, les atrésies labiales et buccales. La séance solennelle est présidée par le Sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé des Armées, Justin Godart. L'organisateur est Georges Villain. Les actes du congrès sont publiés par Georges Villain en 1917. Ils représentent deux tomes, 1 600 pages et 1 100 figures. Villain les publie en moins d'un an sans négliger un instant ses multiples responsabilités. A l'issue du colloque, Villain est unanimement applaudi. Ce congrès connaît un succès considérable, mais est la cause d'un ralentissement certain des thérapeutiques maxillo-faciales, les praticiens ayant déserté leurs postes pour y assister (1,5).

Autres évolutions

Le 1^{er} décembre 1916, Lacaze sollicite à nouveau Raymond Poincaré pour qu'il accorde des possibilités d'avancement aux dentistes de la Marine. Le Président signe un nouveau décret en ce sens dès le 2 décembre. Les dentistes peuvent ainsi être nommés médecins de 3^{ème} classe et de 2^{ème} classe, mais leur nombre est limité au tiers de l'effectif total du personnel de cette spécialité (2,11). Le 6 décembre 1916, Lacaze prie les vice-amiraux commandants en chef, les préfets maritimes, les officiers généraux et autres officiers, de lui envoyer une liste de dentistes susceptibles de recevoir une promotion à un grade supérieur dans le respect des consignes du président de la République.

A partir de 1917, les écoles dentaires organisent des centres d'appareillage pour les malades ambulatoires, en liaison avec les hôpitaux militaires et les centres de stomatologie. Le 23 février 1917, la limitation des dentistes recevant un avancement dans la Marine est abrogée par un nouveau décret. Le 10 mars, Godart décrète la gratuité des appareils dentaires pour les soldats et les sous-officiers. Le 7 avril, le dentiste militaire régimentaire voit le jour. A la fin 1917, 50 dentistes militaires sont recensés. Le 3 juillet, une circulaire informe les dentistes qu'ils recevront tout le matériel nécessaire à leur exercice à compter du 1^{er} septembre (1,5).

Les lois du 18 octobre 1918 et du 11 janvier 1919

Le 8 février 1918, Godart quitte ses fonctions, salué par la FDN. Louis Mourier (1873-1960) le remplace. Le 25 mars, un projet de loi est déposé en vue de la création d'officiers den-

tistes et est déposé à la Chambre des députés, au nom du ministre de la Guerre et du ministre des Finances. Le 20 octobre 1918, la loi du 18 octobre 1918 visant à la création d'officiers dentistes au sein du service de santé paraît au Journal Officiel. Les dentistes peuvent prétendre au grade de dentiste de 2^{ème} classe (sous-lieutenant) et de 1^{ère} classe (lieutenant). Un corps d'officiers dentistes est définitivement constitué sans limitation de durée (16). Le décret du 11 janvier 1919 précise qu'un dentiste auxiliaire a le grade d'adjudant et ne peut devenir dentiste de 2^{ème} classe que s'il a un an d'exercice en active en période de guerre. De même, pour un 2^{ème} classe pouvant être promu dentiste de 1^{ère} classe. Le nombre de dentistes auxiliaires ne doit pas dépasser 1 000, celui de 2^{ème} classe, 100 et celui de 1^{ère} classe, 25. Le même jour, Louis Mourier promulgue une instruction qui accompagne le décret précédent. Celle-ci stipule que les dentistes officiers sont nommés par le ministre lui-même (1). Pour cette promotion, il faut faire état de ses diplômes dans le domaine des compétences considérées, des travaux scientifiques, du temps de présence aux armées ainsi que des citations. L'uniforme des dentistes auxiliaires est celui des médecins auxiliaires et celui des 2^{èmes}, et des 1^{ères} classes est celui des médecins aides-majors avec le bandeau du képi. Les insignes du collet sont en velours de couleur violette, dite « prune » (2). Un dentiste est assigné à chaque formation militaire ou médicale de l'avant (excepté deux qui sont responsables d'une unité mobile), et également dans la zone des étapes. A l'intérieur, un praticien rejoint les petites structures et leur nombre varie en fonction de l'importance des organismes hospitaliers. L'Odontologie du 30 mars 1919 annonce la nomination d'une première série d'officiers dentistes d'après la loi du 18 octobre 1918. Le Journal Officiel n'annonce la nomination de 50 dentistes auxiliaires au grade de dentiste de 2^{ème} classe de réserve que le 8 juin 1919 (16).

Quelques citations

De 1914 à 1918, 88 dentistes sont morts sur le front. 156 citations leur ont été délivrées (1,5).

- Brille (Marcel Jacob), dentiste de 2^{ème} classe. Gouvernement militaire de Paris. Fait chevalier de la Légion d'honneur le 16 juin 1920. Deux citations. « *Dentiste militaire de grand mérite qui, dans un régiment d'infanterie, a été pour son médecin-chef, un collaborateur des plus précieux, faisant à l'occasion fonction de médecin auxiliaire, et coopérant aux évacuations des blessés, avec un dévouement sans limite et un mépris absolu du danger. Trois blessures par éclats d'obus* (14) ».
- Budin (Pierre), dentiste de 2^{ème} classe, 2^{ème} corps d'armée. Fait chevalier de la Légion d'honneur le 16 juin 1920. Une blessure. Une citation. « *Blessé grièvement en 1914, fait prisonnier, a pu, grâce à son énergie et son mépris du danger, s'évader en 1915, du camp de Nuremberg. A eu pendant sa captivité une attitude très noble* (14) ».
- Dalliès (Jean-Jules), dentiste auxiliaire de réserve au 18^{ème} corps d'armée. Une blessure (intoxication). Deux citations. Médaille militaire accordée par arrêté du 17 octobre 1921. « *N'a cessé de montrer le plus grand dévouement en soignant les blessés sous le feu particulièrement violent lors de l'attaque du 15 juillet où il a pansé une centaine de blessés et a assuré leur évacuation sur le poste de secours. Déjà cité* (14) ».
- Filderman (Jacques), dentiste de 2^{ème} classe. Gouvernement militaire de Paris. Fait chevalier de la Légion d'honneur le 16 juin 1920. Une blessure. Trois citations. « *A fait preuve, en toutes circonstances, du plus grand sang-froid ; au début de la guerre s'est montré dans un corps de troupe, gradé plein de courage et d'ardeur, toujours volontaire pour les missions périlleuses* (14) ».
- Petit (Henri), dentiste 1^{ère} classe, lieutenant en 1918. Croix

de guerre décernée le 11 septembre 1917 par ordre n°234 du 74^{ème} R.I. Légion d'honneur en novembre 1930 à titre militaire pour sa conduite exemplaire. Citation accompagnant la remise de la Croix de guerre : « *Dentiste régimentaire qui, au cours des opérations offensives de 1918, a secondé en toutes circonstances le médecin chef, se prodiguant sans compter dans le service qui lui avait été confié (18)* ». (fig10).

Discussion en séance

Question de M Germain

Compliments pour cette très belle communication. Pouvez-vous préciser les raisons pour lesquelles la chirurgie dentaire militaire en France, n'a débutée qu'en 1916 ?

Réponse

Pendant tout le XIX^e siècle, il a été communément admis qu'un soldat dépourvu de ses incisives centrales ne pouvait déchirer les cartouches de poudre qui permettaient de charger son fusil par la gueule. Aussi, était-il soit exempté de service militaire, soit affecté à l'artillerie ou à des tâches manutentionnaires. Le plus souvent, malgré tout, il était exempté. Le besoin ne s'en faisant pas ressentir, le dentiste, dès lors, n'avait aucune raison d'exister au sein du service de santé des armées. De plus, son établissement à ce poste au sein des armées impliquait un budget dont l'attribution se révélait plus importante pour d'autres services. Malgré tout, à l'entame de la Grande Guerre, une prise de conscience a lieu. Les soldats dépourvus d'hygiène dentaire et de suivi dentaire, avec une alimentation carnée, à base de vin et de boîtes de conserve, développent une pathologie dentaire très importante qui génère beaucoup de souffrance. Sur le plan militaire, on le sait, la douleur chez un homme entraîne un risque d'échec pour une mission ou un danger pour ses camarades. Aussi, doit-il être soigné. De plus, les armes utilisées pendant ce conflit ont provoqué de nombreuses blessures d'un genre nouveau, beaucoup plus mutilantes et délabrantes. Tout cela n'a eu pour seul effet que de tenir de trop nombreux soldats, blessés ou malades, loin du front, le temps de leur convalescence. Aussi, très vite, au début de la guerre, une prise de conscience, comme je l'ai dit précédemment, s'est faite chez les hommes de terrain et le dentiste s'est révélé indispensable pour pallier à ses problèmes. Mais, les politiques, souvent déconnectés de la réalité, sont plus longs à convaincre et les rouages administratifs, plus difficiles à bousculer. Une fois les choses mises en place, des décrets d'ailleurs, allant dans ce sens, ont même été promulgués pour limiter les temps de convalescence et d'appareillage des soldats afin que ceux-ci puissent rejoindre les combats au plus vite (16).

Commentaire de Fr Dubois

En témoignage : Mon grand-père a été mobilisé comme 2^{ème} classe en 1914 et étant dentiste, a été affecté au Val-de-Grâce, dans le service des « Gueules cassées » créé par le Pr Sébilleau, chirurgien des hôpitaux de Paris.

Réponse

Le professeur Pierre Sébilleau (1860-1953) a été élu membre de l'Académie de chirurgie en 1902. Le 1^{er} septembre 1914, sont créées deux annexes du Val-de-Grâce : le collège Chaptal et l'hôpital Lariboisière (18). C'est Pierre Sébilleau qui en prend la direction pour la durée de la guerre. Le professeur Hippolyte Morestin (1869-1919), quant à lui, chef du service ORL à l'hôpital Saint-Louis de Paris, travaille à l'hôpital du Val-de-Grâce avant la guerre (6). Il y organise la V^{ème} division des blessés de la face au sein du service de chirurgie générale, division qu'il dirige à partir du 14 décembre 1914 jusqu'à sa mort en 1919 (10).

Questions de Ph Montupet

1. Près d'un siècle après l'institution d'un service dentaire des armées, les effectifs dévolus ne semblent pas avoir augmenté.

Quelle est la proportion qui en est affectée sur les différents fronts, comparé à l'effectif restant dans les hôpitaux militaires ?

2. En terme de prise en charge de l'implantologie, quand est-il aujourd'hui dans les hôpitaux militaires, comparativement au « civil » où son défraiement reste dérisoire ?

Réponses

1. Sur tous les fronts, il y a des dentistes affectés aux missions militaires, qu'ils soient d'active ou de réserve. De nombreux confrères, dentistes libéraux, partent-ils ainsi pour des missions, terrestres ou de marine, de longue durée, laissant leurs cabinets fermés pendant plusieurs mois. En 2012, il y a 58 dentistes d'active, ce qui n'est pas assez pour répondre aux besoins de l'ensemble des soldats, la faute à une insuffisance de budget. Aussi, les dentistes de réserve pallient-ils le plus souvent aux carences de moyens et de personnels. Lors de la suppression du service militaire, une partie du budget ainsi libéré s'est vu affecté à la création d'un service dentaire au sein des armées françaises en 2000. En 1965, Pierre Messmer, alors ministre aux Armées, avait refusé la création d'un tel service, qui existait dans tous les pays européens, estimant que les dentistes de réserve étaient en nombre suffisant (2). En avril 2005, 26 dentistes français de réserve ont été envoyés pendant deux mois, en Thaïlande, pour recueillir les informations ante-mortem et post-mortem utiles à la reconnaissance des victimes du tsunami (9). Lorsqu'un avion de la force multinationale s'écrase dans le Sinai égyptien, le 6 mai 2007, causant la mort de 8 soldats français, c'est un dentiste de réserve qui est envoyé également (17).

2. Je suis moi-même dentiste dans la réserve citoyenne du service de santé des armées. Mes prérogatives n'y dépassent pas la communication et l'information. Aussi, je dois bien admettre humblement, pour ce deuxième point, que je suis ignorant.

Références

- Augier Sylvie. Les chirurgiens-dentistes français aux armées pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918): Organisation d'un service dentaire et stomatologique. Lyon I, Thèse Doct. Chir. Dent. 1986.
- Benmansour Alain. Cent ans d'histoire des chirurgiens-dentistes militaires français. Revue historique des Armées 2003 ; 231 : 106-19.
- Bibliothèque Nationale de France. Communication personnelle. Paris 2007.
- Bibliothèque Interuniversitaire de Santé. Communication personnelle. Paris 2008.
- Calot Vincent. Rôle des chirurgiens-dentistes français aux armées durant la Première Guerre mondiale (1914-1918). Bordeaux II, Thèse Doct. Chir. Dent. 1993.
- Delaporte Sophie. Gueules cassées de la Grande Guerre. Paris, Agnès Viénot (éd.) 2004.
- Ferret-Dussart Karine. La chirurgie maxillo-faciale à travers l'histoire. Paris, Glyphe et Biotem (éd.) Coll. Société, histoire et médecine 2004.
- Konieczny Bruno. Le chirurgien-dentiste dans le service de santé des armées françaises durant les guerres modernes. Nantes, Thèse Doct. Chir. Dent. 1992.
- Laborier Claude. Communication personnelle. Dijon, 2008.
- Larcan Alain, Ferrandis Jean-Jacques. Le service de santé aux armées pendant la Première Guerre mondiale. Paris, LBM (éd.) 2008.
- Lecomte Olivier, Tristan D. Les praticiens des armées dans l'histoire de l'art dentaire. Médecine et armées 2010 ; 38 : 469-76.
- Morgenstern Henri. Les dentistes français au XIX^e siècle. Paris, L'Harmattan (éd.) Coll. Médecine à travers les siècles 2009.
- Musée du service de santé des armées au Val-de-Grâce. Communication personnelle. Paris 2006.
- Œuvre collective. Science et dévouement. Le service de santé - La Croix-Rouge - Les œuvres de solidarité de guerre et d'après-guerre. Paris, Quillet (éd.) 1918.
- Petit Daniel. Coll. privée de Petit Henri. Communication personnelle. Nancy 2006.
- Riaud Xavier. Première Guerre mondiale et stomatologie: Des

- praticiens d'exception. Paris, L'Harmattan (éd.) Coll. Médecine à travers les siècles 2008.
17. Riaud Xavier. Quand la dent mène l'enquête. Paris, L'Harmattan (éd.) Coll. Médecine à travers les siècles 2008.
 18. Riaud Xavier. Pionniers de la chirurgie maxillo-faciale (1914-1918). Paris, L'Harmattan (éd.) Coll. Médecine à travers les siècles 2010.
 19. Rousseau Claude. Henri Petit: Créateur d'un cabinet des années 1900, dentiste de l'ambulance 1/44 pendant la Grande Guerre. Actes de la Société française d'histoire de l'art dentaire <http://www.biusante.parisdescartes.fr> : 1-7.
 20. Mme Villain Georges. Georges Villain (1881-1938). In Memoriam, Paris n°864/1000 1947.